

## Présentation (quoi de plus original :p ?)

Par **DelanaRoway**, le **20/01/2015** à **19:42**

Bonsoir à tous,

Je me présente, je m'appelle [barre]Henri[/barre], euh ... Sara x). Et j'ai 18 ans. Après un semestre en UFR de langues, j'ai réalisé, à regret, que j'avais raté ma vocation, en m'orientant vers les langues étrangères. En effet, j'ai toujours trouvé le droit passionnant. Mes parents me surprenaient souvent, d'ailleurs, lorsque j'étais plus jeune, à feuilleter le Code civil ou des revues juridiques, empruntés à la bibliothèque. En terminale, j'ai naturellement choisi la DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain) comme spécialité. Mais mon éternelle indécision me jouera toujours des tours : j'ai fait le mauvais choix. Mais me voici, désormais -oui, j'ai retrouvé mes esprits- étudiante en droit (depuis 2 jours) après une courte procédure de réorientation. J'espère, alors, trouver ici réponses à mes -nombreuses- interrogations.

Je vous remercie, par avance, de l'éventuelle aide que vous m'apporterez.

Sara.

(Désolée pour le pavé insipide narrant mes déboires de jeune femme indécise)

Par **gregor2**, le **20/01/2015** à **20:35**

Difficile de démêler le vrai des blagues mais bienvenue Henri ;)

Le premier semestre est important, surtout l'introduction au droit civil (qui aura des conséquences toutes les années), institutions judiciaires et droit des biens (SI ton université donne ce cours le premier semestre, en général c'est en L2 voir en L3 mais on sait jamais).

En ce qui concerne le droit constitutionnel certaines notions sont importantes mais d'un point de vue technique le droit constitutionnel du second semestre de L1 (mais deuxième semestre de licence) est plus important.

Pas d'inquiétude pour le revirement dans les choix et le cursus, tu avais parfaitement le temps de changer.

Concernant les exercices on fait essentiellement des commentaires d'arrêts mais aussi des dissertations et des cas pratiques. Nous avons des méthodes pour ces exercices (en

particulier pour la dissertation) mais nous allons bientôt tout re-poster. A surveiller donc.

Par **DelanaRoway**, le **20/01/2015** à **20:47**

Ha ha, c'était bien une blague ;).

Je te remercie ! Y aurait-il un moyen de rattraper mon retard en droit civil ? Avec un livre, par exemple ? Si tu en as un à me conseiller, je suis preneuse !

Merci encore.

Par **gregor2**, le **20/01/2015** à **20:50**

Ça dépend, ça se passe comment pour les examens des matières du semestre 1 ? Si il faut tout travailler pour la semaine prochaine je dirais que ça va être dur :p (mais non chui pas pessimiste).

Par **gregor2**, le **20/01/2015** à **20:55**

Pour les livres les meilleurs sont cités dans la section "livres L1". Il y en a beaucoup de biens.

Celui de Cabrillac (Dalloz) est très court, peut être trop court mais un ton qui m'a été TRÈS agréable. Celui de Mallinvaud (LexisNexis) correspond exactement au cours, il est très complet, très bien, plus long, un peu moins excitant que le précédent mais très carré. Ensuite il y a les très lourds mais excellents livres de Terré (Dalloz) et Carbonnier (Puf je crois), exhaustifs. Il faudra de l'énergie pour les assimiler avant la fin de l'année.

Après il y en a d'autres mais ... Déjà j'ai pas tout lu et les autres que je connais sont out

Le mieux c'est de voir notre liste, celle des profs, de feuilleter les livres et d'en choisir un qui te parle. (Oui oui si tu les lis assez longtemps il y en a un qui va finir par te parler, dingue non ?)

ps: j'avais compris pour henri quand même, c'est pour les parents qui "surprennent leur enfant à feuilleter le Code civil" que j'ai eu des doutes :p

Par **DelanaRoway**, le **20/01/2015** à **21:22**

Les examens du 1er semestre sont déjà passés... J'aurai des partiels en Juin et des contrôles continus en TD, néanmoins (pour le second semestre). Tu penses que je peux acquérir les bases et la méthode pour les partiels de Juin ? Ça m'angoisse. L'échec m'angoisse !

Je pense que je vais me diriger vers l'ouvrage de Mallinvaud :). Je m'en vais de ce pas le commander.

Merci encore, ton aide m'est précieuse.

PS : Ça, par contre, ce n'est pas une blague :p.

Par **gregor2**, le **20/01/2015** à **21:52**

Vu ton expression, vu ton attitude et vu ta vivacité j'ai envie de dire que oui ... Dans un devoir il faut s'exprimer proprement, sans détours ("défaut" courant des "littéraires") et respecter rigoureusement la méthode de l'exercice. Dans une dissertation on trouve une problématique digne d'intérêt et on y répond, dans un commentaire d'arrêt on explique l'arrêt, et dans un cas pratique on apporte une solution juridique à une situation donnée.

Avoir la moyenne n'est pas très dur, c'est avoir des points au dessus qui l'est.

Attention, le livre de Malinvaud ne concerne pas le deuxième semestre. (un livre n'est probablement pas indispensable en droit de la famille).

Parfois en L1 les professeurs ne font pas faire de commentaires. En général au deuxième semestre (en droit de la famille) on nous propose une dissertation ou un cas pratique, mais il faut te renseigner pour ta fac.

Sinon à part ça tu peux lire des annales corrigées, c'est TRÈS instructif.

Par **Yn**, le **21/01/2015** à **10:43**

[citation]Les examens du 1er semestre sont déjà passés... J'aurai des partiels en Juin et des contrôles continus en TD, néanmoins (pour le second semestre). Tu penses que je peux acquérir les bases et la méthode pour les partiels de Juin ? Ça m'angoisse. L'échec m'angoisse ![/citation]

Honnêtement, réussir à valider le second semestre et le premier en ayant commencé le droit en janvier, ça me paraît compliqué.

Le point délicat est l'acquisition de la méthode, surtout si les exercices privilégiés ne sont pas les mêmes au S1 et au S2. Si ta fac se focalise uniquement sur le commentaire d'arrêt, ça peut être jouable, mais il faudra énormément bosser (j'entends, plus que l'étudiant moyen qui en fait déjà beaucoup).

Quoi qu'il en soit, échouer en L1 n'est pas une drame, mieux vaut repartir sur de bonnes bases en L1 l'année prochaine si jamais tu échoues.

Par **DelanaRoway**, le **21/01/2015** à **14:48**

Gregor2 : "défaut" courant des "littéraires"... Hmm, j'avais autrefois, selon les dires de mes professeurs, un style d'écriture assez pompeux. Prétentieux, même. Il faut dire que j'avais cette facheuse tendance à mettre des mots soutenus à chaque phrase, dans l'espoir, peut-être, de paraître brillante. Mais j'ai, au fil du temps, développé rigueur et concision. J'ai, alors, délaissé ces longues phrases alambiquées, au profit de phrases plus courtes et plus concises. Elles n'en sont pas moins efficaces... "Dissenter n'est pas faire de la poésie. Le but n'est pas que cela soit beau et mélodieux. Il faut seulement que tu répondes au problème exposé" me disait souvent mon professeur de philosophie, à juste titre. Et il a raison :).

Super, je vais trouver des annales. Merci !

Yn : Je te remercie pour ta réponse :).

J'ai négligé de préciser une chose : je ne compte pas passer en L2. Je souhaite redoubler pour redémarrer sur de bonnes bases. J'aimerais seulement, si possible, valider une ou deux UE... C'est la raison pour laquelle je souhaite rattraper -partiellement, at least- mon retard. Je n'ai jamais eu de note inférieure à 10 durant toute ma scolarité, tu comprends ? Et je refuse de ne rien faire en attendant la rentrée :).